

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX A VOTRE VOIX

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE
COMPÉTENTE POUR LES ATMD**

INDISPENSABLES DANS LE SOUTIEN MAIS MALTRAITÉS

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE
2014 - 2018**

Le corps des Agents Techniques du Ministère de la Défense (ATMD) est un des plus importants en effectif, au sein du Ministère de la Défense. La revalorisation indiciaire appliquée en début 2014 a permis une très légère amélioration. Nous avons pesé sur les mesures d'urgence concernant la revalorisation des grilles indiciaires des catégories « C ». A titre d'exemple, en 2014, sur les 12M€ budgétés pour l'amélioration de la condition du Personnel Civil, 7 M€ ont été consacrés à la catégorie « C ».

La priorité reste sur ces personnels toujours mal rémunérés et les blocages depuis plusieurs années aggravent encore la situation. Agissons plus fortement auprès de la Fonction Publique pour une meilleure reconnaissance des ATMD et de meilleurs parcours professionnels au sein de la filière technique.

Ce que veulent la CFDT, la CFTC et l'ANPIT :

Pour l'amélioration du pouvoir d'achat :

- ♦ Revaloriser la valeur du point d'indice au minimum indexé sur l'inflation ;
- ♦ Revaloriser l'ensemble de leur grille indiciaire avec un début de corps à 120 % du SMIC ;
- ♦ Mettre en place rapidement le nouveau Régime Indemnitare de Fonction, de sujétion d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sans perte indemnitaire ;
- ♦ Poursuivre la revalorisation des frais de

missions, stages et indemnités kilométriques ;

- ♦ Attribuer un montant unique par enfant, plus équitable du supplément familial de traitement (SFT), pour l'ensemble des corps de la Fonction Publique ;
- ♦ Réviser les indemnités de nuits, dimanches et jours fériés, d'astreintes et travaux pénibles, insalubres et dangereux... ;
- ♦ Accorder le paiement rétroactif, de toutes les primes et indemnités à compter de la date officielle de nomination.

**Agissons plus fortement auprès de la Fonction Publique
pour une meilleure reconnaissance des ATMD,
indispensables au bon fonctionnement des services.**

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE COMPÉTENTE POUR LES ATMD

Pour l'amélioration du déroulement de carrière :

- ♦ Augmenter le taux promus/promouvables dans chaque grade ;
- ♦ Transformer le corps en trois grades (ATMD1, ATPMD2 et ATPMD1) ;
- ♦ Créer un examen professionnel pour accéder en ATPMD1, compte-tenu du grand nombre de spécialités exercées dans le corps ;
- ♦ Améliorer le passage de plus d'ATMD en TSEF ;
- ♦ Rétablir l'avancement de fin de carrière (ex-avancement conditionnel) ;
- ♦ Assurer à chaque agent une perspective « métier » dans le corps des TSEF par une vraie gestion des emplois et compétences (ex : cuisinier « C » vers chargé de restauration « B ») ;
- ♦ Réduire la durée moyenne des échelons de 4 ans à 3 ans ;
- ♦ Augmenter les taux sur les quotas des réductions de temps de service.

Pour améliorer la place des ATMD :

- ♦ Résorber les travaux pénibles, incommodes et salissants et, à défaut, obtenir une meilleure prise en compte ;
- ♦ Reconnaître et revaloriser les métiers manuels ;
- ♦ Donner la possibilité d'accéder aux postes d'encadrement et de responsabilités ;
- ♦ Améliorer les conditions de travail par l'accès aux équipements informatiques.

Mais aussi...

- ♦ Étendre le dispositif du plan d'accompagnement des restructurations (PAR), prévu pour les Ouvriers de l'Etat, aux ATMD ;
- ♦ Maintenir le droit au départ à la retraite dès 60 ans pour les carrières longues avec ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec nos emplois Fonction Publique d'Etat (FPE) ;
- ♦ Intégrer toutes les primes et indemnités pour le calcul de la pension.
- ♦ L'abandon des reculs sociaux que comporte le projet de loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevés 3 enfants.



ENSEMBLE ET AUTREMENT !!!